

## Opération Rue Boris Vian / Arcades Goutte d'Or

### LISTE DES DOCUMENTS

demandés par Cavé Goutte d'Or aux responsables de l'Urbanisme  
des Mairies de Paris et du 18<sup>e</sup> arrondissement (*mise à jour le 29 avril 2019*)

- Texte de **prise en charge par l'ANRU** suite à la demande de Daniel VAILLANT, alors maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, telle que cette demande est présentée dans sa [lettre du 6 décembre 2013 à la Cohérie Boris Vian](#), (« *Sachez que, dans le cadre des dispositifs ANRU, j'ai demandé que soit lancée une étude urbaine visant à proposer une requalification de la rue Boris Vian et de la partie sous arcade de la rue de la Goutte d'Or. Ces deux espaces publics ont effectivement très mal vieilli et nécessitent une rénovation* »).
- Tous documents publics relatifs à l'**Avis de marché du 4 octobre 2014** pour la « *réalisation d'une étude urbaine de l'espace public constitué du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (...) visant à analyser le site et ses éléments structurants et à faire des propositions d'aménagement permettant sa revalorisation et la résolution des difficultés constatées en matière d'usages et de fonctionnement* » ([Avis de marché du 4 octobre 2014](#)).
- Texte de la **mission confiée à l'association VERGERS URBAINS** pour l'« Aménagement des arcades de la rue de la Goutte d'Or » ([Projet de Vergers urbains du 15 décembre 2014](#)).
- Texte de la **mission confiée par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris à l'agence AA FERARU** pour « étude sur le réaménagement du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or ».
- **Scenarii proposés par l'agence AA FERARU** autres que le « scénario privilégié » présenté en réunion publique le 22 novembre 2016 ([source](#)) et le « scénario retenu » présenté en réunion de travail le 25 mai 2018 au Secrétariat général de la Ville de Paris et le 13 décembre 2018 en Mairie du 18<sup>e</sup> sous le titre « *Projet de renouvellement urbain/Étude de faisabilité* » ([source](#)). Échanges sur les divers scenarii.
- **Documents fournis à la réunion GUP GOUTTE D'OR\*<sup>1</sup>** convoquée par l'EDL Goutte d'Or le 10 juin 2015 pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et compte rendu de la réunion ([Invitation](#)).
- **Documents fournis à la réunion du 12 avril 2016\*** consacrée à l'étude de requalification et à la restitution de la mission 3 de cette étude par l'équipe de MOE ([Page de couverture du cr](#)).
- **Documents fournis à la « très bonne réunion de travail sur l'aménagement du quartier Goutte d'Or »\*** évoquée par Monsieur Jacques BAUDRIER dans un tweet du 13 septembre 2016 ([Tweet de M. BAUDRIER](#)).
- **Documents fournis à la « bonne réunion de travail sur l'aménagement du quartier Goutte d'Or »\*** du (9) 10 juillet 2018, évoquée par Monsieur Jacques BAUDRIER dans un tweet du

---

<sup>1</sup> Les réunions marquées d'un astérisque n'ont été signalées ni à la Cohérie Boris Vian ni à l'Association Cavé Goutte d'Or qui, a fortiori, n'ont pas été invitées à y participer.

9 (10) juillet 2018 ([Tweet de M. BAUDRIER](#)).

- **Conclusions de la concertation évoquée dans le document « [Requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or](#) »** diffusé par les Mairies de Paris et du 18<sup>e</sup> le 22 novembre 2016 (Document), et notamment :

- le protocole de préfiguration contenant les orientations stratégiques et les études à lancer (page 4) ;
- l'étude urbaine pour la requalification (page 6) ;
- la méthodologie et le bilan de la concertation évoquée (page 21) ;
- toutes précisions concernant la « *création de surface de plancher participant à l'économie générale du projet* » (page 26).

- **Documents fournis à la réunion COPIL NPNRU du 19 septembre 2018\*** présidée par MM. Éric LEJOINDRE, Michel NEYRENEUF et Jacques BAUDRIER, dont le compte rendu du 21 décembre 2018 salue « *la qualité de la réunion préparatoire\** », soit notamment :

- les **documents rassemblés par la réunion préparatoire** ;
- les **présentations d'ouverture de MM. LEJOINDRE et BAUDRIER** ;
- les **communications de la DRIHL, de la Région, du CCP18** ;
- la « **Présentation du projet Goutte d'Or** » par la Direction de l'Urbanisme dont le support de présentation n'est pas joint au CR du CCP18 paru sur son site ([CR du COPIL du 19 septembre 2018](#) ; [Relance du CCP18 du 21 novembre 2018](#) ; [Questions et réponses fournies le 21 décembre 2018](#)).

- Dossier de consultation relatif à l'**Avis de marché No 18-107901** publié le 29 juillet 2018 au BOAMP concernant la « *Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la Goutte d'Or* » (dossier demandé à la SEM PARISEINE qui semble avoir confondu la demande de Cavé Goutte d'Or du 12 septembre 2018 avec une candidature à la maîtrise d'œuvre : « *L'appel à candidatures référencé en objet s'achevait le 10 septembre 2018. Le dossier de consultation était mis à disposition des candidats jusqu'à cette date sur la plate-forme de dématérialisation Maximilien. De ce fait, il ne nous est plus possible de vous transmettre ces éléments* » ([source](#))). Suivi du marché, dont notamment :

- **tous documents publics relatifs à la consultation** précitée et à la sélection des candidats, dont notamment ;
- **projets complets de tous les candidats à l'appel d'offre**, sélection éventuelle en prévision de la décision de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et motifs de la sélection ;
- **projets sélectionnés** et, le cas échéant, décisions motivées de rejet et de sélection de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;
- **projet détaillé du Groupement OGI-ESTRAN-ESTAIR** désigné maître d'œuvre de la requalification par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;
- **composition de la Commission** dans sa séance du 12 février 2019, le cas échéant minutes de sa délibération, motifs de la sélection.

- Tous documents publics relatifs à la **participation des Mairies de Paris et/ou du 18<sup>e</sup> arrondissement aux projets du budget participatif liés au secteur Boris Vian/Arcades Goutte d'Or** dans le cadre de la co-construction, entre 2016 et 2018, des projets lauréats

intitulés « *De la couleur sur le sol de la rue de la Goutte d'Or* » ([source](#)) et « *Rénover le TEP de la Goutte d'Or en prenant des couleurs flashy* » ([source](#)) et d'un projet non-lauréat intitulé « *Ré-enchanter la place Polonceau* » ([source](#)). Mêmes documents sur l'opération destinée à « *embellir votre cadre de vie* » proposée en juin 2017 par les directions du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris consistant dans l'aménagement d'une palissade en bois dotée d'une fresque murale pour combler les arcades de la rue de la Goutte d'Or ([source](#)), notamment :

-- rapport éventuel d'évaluation de la cohérence de ces opérations avec le projet global de requalification du secteur et de leur impact possible sur ladite requalification ; étude juridique sur le droit moral des auteurs des projets au regard de leur caractère éphémère ; processus de décision, sélection, financement ; déclarations préalables de travaux.

- **Notice de présentation et plans du projet de requalification** qui aurait été « *présenté dans ses grandes lignes opérationnelles le 13 décembre 2018 en Mairie du 18<sup>e</sup>* », tel qu'il est indiqué dans le document intitulé « *Mise en place d'un comité de suivi (COSUI)* » diffusé le 24 avril 2019 par la Mairie du 18<sup>e</sup> ([Document diffusé le 24 avril 2019 en prévision de la réunion du 20 mai 2019](#)).

- **Décision de validation du projet de requalification** qui aurait été « *présenté dans ses grandes lignes opérationnelles le 13 décembre 2018 en Mairie du 18<sup>e</sup>* » ([Document diffusé le 24 avril 2019 en prévision de la réunion du 20 mai 2019](#)).

- **Texte du projet de délibération qui sera soumis au vote du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris** sur le projet de rénovation et tous documents préparatoires.

- Projets de **demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux** ou toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment : plans, esquisses, notices architecturales et de présentation.